

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 635

présenté par

M. Viry, Mme Meunier, Mme Corneloup, M. Door, M. Hetzel, M. Fasquelle, M. Ramadier,
Mme Levy, M. Bazin, M. Masson, Mme Poletti, Mme Brenier, M. de Ganay, Mme Trastour-Isnart,
M. Bony, Mme Bazin-Malgras, M. Emmanuel Maquet, M. Aubert, M. Perrut et Mme Valentin

ARTICLE 32

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.